



Jeudi
du service
public



TOUT SAVOIR SUR **LE PERMIS DE CONDUIRE** AU BÉNIN

DIRCOM/PR
Octobre 2020

SOMMAIRE

1-Qu'est-ce que le permis de conduire ?.....	03
2-A quoi sert le permis de conduire ?.....	03
3-Quelles sont les catégories de permis de conduire ?.....	04
4-Que faire pour obtenir le permis de conduire au Bénin ?.....	07
5-Quelles sont les pièces à fournir pour l'obtention du permis de conduire national ?.....	08
6-Quelles sont les pièces à fournir pour l'obtention du permis de conduire international ?..	11
7-Qui peut faire la demande du permis de conduire national ou international ?.....	13
8-Quelle structure délivre le permis de conduire national et le permis de conduire international ?.....	13
9-Combien coûte le permis national et le international ?.....	14
10-Quelle est la durée de validité d'un permis national et d'un permis international.....	14
11-Quelle est la durée moyenne de traitement d'un dossier de permis de conduire national et d'un permis de conduire international ?.....	15



1 - Qu'est-ce que le permis de conduire ?

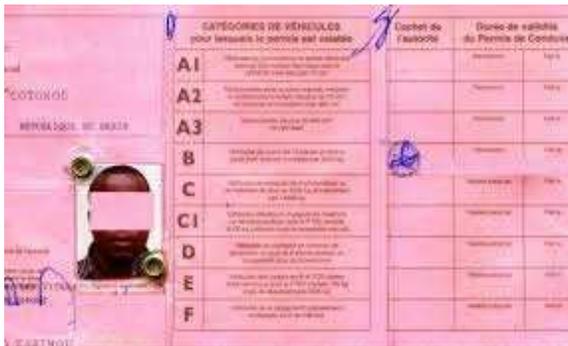
Le permis de conduire est l'autorisation administrative permettant à son titulaire de conduire un véhicule sur une voie ouverte à la circulation publique.



2 - A quoi sert le permis de conduire ?

Le permis de conduire sert à faire circuler sur la voie publique un véhicule de la catégorie du permis obtenu.

SPECIMEN





3 - Quelles sont les catégories de permis de conduire ?

Les catégories de permis de conduire sont :



pour les véhicules à deux (02) et trois (03) roues

- **A1 (16 ans)** : vélomoteur, cyclomoteur et autres véhicules pourvus d'un moteur thermique dont la cylindrée n'excède pas soixante-quinze (75) cm^3 .
- **A2 (18 ans)** : motocyclette avec ou sans side-car, tricycle et quadricycle à moteur de plus de soixante-quinze (75) cm^3 de cylindrée et n'excédant pas quatre cent (400) cm^3 .
- **A3 (21 ans)** : motocyclette de plus de quatre cent (400) cm^3 de cylindrée.

PERMIS

B

(18 ans) : Véhicules de moins de 10 places et dont le poids total autorisé n'excède pas 3500 Kg.

PERMIS

C

(21 ans) : Véhicules de transport de marchandises ou de matériels de plus 3500 Kg et n'excédant pas 18000 Kg.

PERMIS

C1

(21 ans) : Véhicules... (pour les poids lourds de plus de 18 tonnes).

P E R M I S

DR

(21 ans) : Pour les minibus de 18 places et de 3,5 tonnes.

PERMIS

D

(21 ans) : Pour les véhicules de transport en commun de personnes de plus de 18 places.

PERMIS

E

(21 ans) : Pour atteler les remorques de plus de 750 Kg aux véhicules.

PERMIS

F

(18 ans) : Véhicules de moins de 10 places dont le poids total autorisé n'excède pas 3500 Kg et spécialement aménagés aux infirmes (handicapés)





4 - Que faire pour obtenir le permis de conduire au Bénin ?

Pour avoir le permis de conduire au Bénin il faut :

- S'inscrire dans un Etablissement de formation à la conduite automobile (Auto-Ecole) agréé par le Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- Suivre une formation de 2 à 3 mois (60 heures pour le code et 15 heures pour la conduite en moyenne) ;
- Fournir un dossier de candidature spécifique à chaque catégorie de permis demandée pour se faire présenter par le biais d'une auto-école ;
- Réussir aux épreuves écrites du code (avec la note 14/20) et celles pratiques de la conduite (avec la moyenne 12/20).



5 - Quelles sont les pièces à fournir pour l'obtention du permis de conduire national ?

Elles sont entre autres :

- Une fiche (originale) d'inscription à l'examen du permis de conduire dûment remplie par le candidat.
- Une copie légalisée d'acte de naissance.
- Une copie l'acte de mariage légalisé pour les femmes mariées.
- Une copie d'un acte du tribunal (décision, certificat d'individualité, certificat de nationalité, etc.) si nécessaire.
- Un certificat médical délivré par un médecin agréé.
- Une attestation de résidence.

- Six photos d'identité.
- Un reçu de l'ANaTT de vingt mille deux cent (20.200) francs pour les nationaux et quarante mille deux cent (40.200) francs pour les étrangers.
- Un timbre fiscal de deux mille (2.000) francs.
- Une photocopie légalisée de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Une copie du certificat de groupe sanguin.
- Une quittance de droit d'examen délivrée par le Trésor Public et qui varie suivant le ou les catégories demandées.

Une quittance de droit d'examen délivrée par le Trésor Public et qui varie suivant le ou les catégories demandées.

CATEGORIE DE PERMIS	COÛT	PIECES ADDITIONNELLES
Permis A1	1.000f	-
Permis A2	3.000f	-
Permis A3	3.000f	-
Permis B	3.000f	-
Permis DR	4.000f	Permis B datant d'au moins un an
Permis C	4.000f	Permis B datant d'au moins un an
Permis C1	6.000f	Permis B datant d'au moins un an
Permis C+C1	10.000f	Permis B datant d'au moins un an
Permis D	4.000f	Permis B datant d'au moins un an
Permis E	6.000f	Permis B datant d'au moins un an
Permis F	3.000f	Permis B datant d'au moins un an



6 - Quelles sont les pièces à fournir pour l'obtention du permis conduire international ?

Pour avoir le permis international au Bénin, il faut fournir un dossier composé de :

- Un permis national ;
- Deux photos d'identité ;
- Une quittance trésor de 1.000 francs ;
- Un reçu ANaTT de 17.000 francs ;
- Un timbre fiscal de 1.000 francs.

Le permis de conduire international est valable à l'étranger.

Spécimen du permis international de conduire délivré au Bénin

 **MINISTRE CHARGE DES TRANSPORTS**
REPUBLIQUE DU BENIN 

Circulation Automobile internationale
PERMIS INTERNATIONAL
DE CONDUIRE



CONVENTION SUR LA CIRCULATION
ROUTIERE DU 19 SEPTEMBRE 1949

Délivré à Cotonou

LeN°.....

Valable jusqu'à

pour le ministre chargé des transports
& p. d.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
des transports terrestres

(1) Signature ou sceau de l'autorité
ou
Signature ou sceau de l'association habilitée
par l'autorité



7 - Qui peut faire la demande du permis de conduire national ou international ?

Le permis de conduire national ou international est accordé à toute personne physique (béninoise ou étrangère) remplissant les conditions citées ci-dessus et désireuses de conduire au Bénin ou à l'étranger.



8 - Quelle structure délivre le permis de conduire national et le permis de conduire international ?

Le permis de conduire national et celui international sont délivrés par l'Agence Nationale des Transports Terrestres à travers son service de permis de conduire.



9 - Combien coûte le permis national et international ?

Le droit d'inscription au permis de conduire coûte vingt-cinq mille deux cent (25.200) francs pour les nationaux et quarante-cinq mille deux cent (45.200) francs pour les étrangers en ce qui concerne les catégories poids légers. Le permis de conduire international coûte dix-neuf mille (19.000) francs quelle que soient les catégories sur le permis national.



10 - Quelle est la durée de validité d'un permis national et du permis international ?

La durée de validité des catégories A1-A2-A3-B et F est indéterminée. Quant aux catégories C-C1-DR et D, la durée de leurs validités varie selon les âges des détenteurs.

La durée de validité du permis de conduire international est de **trois (03) ans**.



11 - Quelle est la durée moyenne de traitement d'un dossier de permis de conduire national et international ?

La durée de traitement d'un dossier de permis de conduire national est de 10 jours ouvrables (deux semaines) et la durée de traitement d'un dossier de permis de conduire international est de 24h.



Comment contacter l'Agence Nationale des Transports Terrestres (ANATT) ?

L'ANATT est joignable aux jours et aux heures ouvrables par téléphone :



(00229) 21 31 39 98

(00229) 21 31 01 91



www.service-public.bj



PLUS DE 370

Services Publics dont 70 eServices

Plusieurs e-services tels que :

- ✔ Casier Judiciaire
- ✔ Certificat de Nationalité
- ✔ Registre de Commerce et de Crédit Mobilier etc...





DCOM DIRECTION DE
LA COMMUNICATION

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Octobre 2020